

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_079

MANIFESTATIONS

COMMUNALES

2026

-

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE DIX JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **04/06/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
40	6	2	46

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Mario EDMOND, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Doly RAMSAMY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Patrice ELLAMA donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Matthieu K/BIDY donne procuration à Madame Marina SITAYA, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_079

MANIFESTATIONS COMMUNALES 2026 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

I – CONTEXTE

Pour l'année 2026, la CIREST affirme sa volonté d'accompagner les communes de son territoire dans la mise en œuvre d'événements à vocation touristique et intercommunale, en consacrant une enveloppe budgétaire dédiée à leur soutien.

Cette démarche traduit une ambition forte : faire de l'animation territoriale un levier de développement économique, d'attractivité et de rayonnement pour l'Est . À travers ces manifestations, la CIREST souhaite soutenir des initiatives capables de mettre en valeur les richesses du territoire, de renforcer son image et de favoriser la fréquentation des différents sites, équipements et acteurs touristiques.

Au-delà de leur dimension événementielle, ces actions contribuent à dynamiser l'économie locale en générant des retombées directes et indirectes pour de nombreux secteurs d'activité. Elles favorisent la fréquentation des commerces, des restaurants, des hébergements touristiques, des prestataires de loisirs, des producteurs locaux et plus largement de l'ensemble du tissu économique du territoire. Elles constituent également des opportunités de promotion pour les savoir-faire locaux et participent au maintien d'une activité économique génératrice d'emplois et de valeur ajoutée.

Par ce dispositif, la CIREST entend accompagner les communes dans l'organisation d'événements contribuant à :

- renforcer l'attractivité touristique du territoire Est ;
- accroître la fréquentation des visiteurs et encourager la découverte du territoire ;
- soutenir l'activité économique locale et générer des retombées pour les entreprises et les acteurs du tourisme ;
- promouvoir les richesses naturelles, culturelles, patrimoniales et humaines du territoire ;
- développer et structurer une offre touristique attractive et compétitive ;
- conforter l'image de l'Est comme destination de découverte, de loisirs et d'expériences.

À travers ce soutien financier, la CIREST affirme sa volonté de faire des manifestations portées par les communes de véritables outils de développement territorial, contribuant à la fois au rayonnement de l'Est , à son attractivité touristique et à la création de retombées économiques durables au bénéfice de l'ensemble des acteurs du territoire.

II- ÉLÉMENTS FINANCIERS

La répartition du montant alloué est la suivante :

COMMUNES	INTITULE DE LA MANIFESTATION	MONTANT PROPOSE
Bras-Panon	Foire agricole de Bras-Panon	30 000 €
Plaine des Palmistes	Fête des goyaviers	15 000 €
Saint-André	Dipavali	30 000 €
Sainte-Rose	La chasse au trésor	15 000 €
Salazie	Fête chouchou	15 000 €

Saint-Benoît	Marché de terroir	15 000 €
Total		120 000 €

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,
- **VU** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Considérant,

- La CIREST, au titre de ses compétences en matière de développement touristique et d'attractivité territoriale, accompagne les initiatives contribuant au rayonnement du territoire Est de La Réunion ;
- Les manifestations à caractère touristique, culturel, patrimonial et événementiel organisées par les communes participent à la valorisation des savoir-faire locaux, des traditions réunionnaises et des spécificités identitaires du territoire ;
- La Foire agricole de Bras-Panon, la Fête des Goyaviers, le Dipavali, la Chasse au trésor, la Fête du Chouchou et le Marché de terroir constituent des événements structurants et fédérateurs pour les habitants comme pour les visiteurs ;

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport,
- **DE VALIDER** une subvention d'un montant global de 120 000,00 euros aux six communes du territoire de l'Est,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER